



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240514-D2024_52_SI-AR

DECISION 2024-52

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la compétence « Culture » de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour le développement des actions culturelles, le soutien aux associations locales qui œuvrent pour la création et la diffusion artistique et culturelle, pour l'accès à la Culture par le plus grand nombre et pour le rayonnement du territoire de Cattenom et Environs, dans la prise en compte de l'intérêt général.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article 1 :

Est acceptée la proposition de cession d'un spectacle de musiques en mouvement intitulé « Movimiento », produit et joué par la compagnie La Belle Image, aux dates des vendredi 14 et samedi 15 juin 2024 à Rodemack, pour un montant de 14 734,34 € répartis comme suit :

- Cachet artistique : 9 389,50 €
- Frais techniques : 5 344,84 €

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 mai 2024

Le Président,
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE le 07 AOUT 2024